



Communauté de Communes
Charmes – Saint Georges

Procès verbal du Conseil de Communauté du 28 mars 2013

<i>Nombre de Conseillers</i>		Le jeudi 28 mars, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry AVOUAC ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 12 mars 2013.
<i>En exercice</i>	<i>18</i>	
<i>Présents</i>	<i>12</i>	
<i>Votants</i>	<i>13</i>	

Etaient Présents :

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pierrette PRIEUR, Bernadette CLEMENT, Jean-Marie TERRASSE, Christine LUCCHESI, Pascale SILLANS-LOPEZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Claude TRZAN, Bruno MAZERAT, Geneviève PEYRARD,

Absents représentés :

Sandrine ROCH (pouvoir à M.BERGER), Pierre PRADEL (pouvoir à M.TRZAN), Maryse BANC (représentée par M. MAZERAT, délégué suppléant),

Secrétaire de séance : Christine LUCCHESI

Monsieur le Président accueille les élus et le public.

Madame LUCCHESI débute la lecture du procès verbal de la séance du 28 février 2013.

Ce dernier est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de commencer l'ordre du jour.

1. Compte administratif 2012 du budget général

Délibération n°33/2013

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2012 du budget général de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget général, lequel se résume ainsi :

CA 2012	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
CC 2 CHENES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		0,09 €	276 891,44 €	
opération de l'exercice	1 686 086,67 €	1 893 479,72 €	503 064,37 €	893 615,02 €
totaux	1 686 086,67 €	1 893 479,81 €	779 955,81 €	893 615,02 €
résultat de clôture		207 393,14 €		113 659,21 €
	besoin de financement			
	excédent de financement			113 659,21 €
		restes à réaliser	30 620,00 €	2 430,00 €
	besoin de financement OU Excédent de financement des restes à réaliser		-28 190,00	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement			85 469,21 €

PROPOSITION d'affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement de **2012** de 207 393,14 €, **le Conseil décide :**

- D'affecter 0 € au compte 1068 et
- D'affecter 207 393,14 € au c/002 – report de l'excédent en section de fonctionnement
- De reprendre l'excédent d'investissement au c/001 – EXCEDENT reporté en section investissement à hauteur de 113 659,21 €.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Compte administratif 2012 du budget AEP

Délibération n°34/2013

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2012 du budget AEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget AEP, lequel se résume ainsi :

CA 2012	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
AEP	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		- €	13 276,56 €	
opération de l'exer	87 607,25 €	107 851,80 €	118 194,16 €	235 857,86 €
totaux	87 607,25 €	107 851,80 €	131 470,72 €	235 857,86 €
résultat de clôture		20 244,55 €		104 387,14 €
	besoin de financement			
	excédent de financement			104 387,14 €
		restes à réaliser	253 078,00 €	167 040,00 €
	besoin de financement RAR		- 86 038,00 €	
	Excédent de financement des restes			
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement			18 349,14 €

PROPOSITION d'affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2012 de 20 244,55 €, le Conseil décide :

- D'affecter 0 € au compte 1068 et
- D'affecter 20 244,55 € au c/002 – report de l'excédent en section de fonctionnement
- De reprendre l'excédent d'investissement au c/001 – EXCEDENT reporté en section investissement à hauteur de 104 387,14 €.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Compte administratif 2012 du budget STEP

Délibération n°35/2013

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2012 du budget STEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget STEP, lequel se résume ainsi :

CA 2012 STEP	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		122 144,84 €		50 359,87 €
opération de l'exercice	69 570,48 €	70 358,31 €	117 115,19 €	59 381,92 €
totaux	69 570,48 €	192 503,15 €	117 115,19 €	109 741,79 €
résultat de clôture		122 932,67 €	7 373,40 €	
		besoin de financement	7 373,40 €	
		excédent de financement		- €
		restes à réaliser	51 956,00 €	77 890,00 €
		besoin de financement RAR	- €	
		Excédent de financement des restes		25 934,00 €
		Besoin total de financement		
		Excédent total de financement		18 560,60 €

PROPOSITION d'affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement de **2012** de 122 932,67 €, **le Conseil décide :**

- D'affecter 0 € au compte 1068 et
- D'affecter 122 932,67 € au c/002 – Report du résultat en section de fonctionnement
- De reprendre le déficit d'investissement au c/001 – DEFICIT reporté en section investissement à hauteur 7 373,40 €
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Compte administratif 2012 du budget FRICHES INDUSTRIELLES Délibération n°36/2013

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2012 du budget FRICHES INDUSTRIELLES de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget FRICHES INDUSTRIELLES, lequel se résume ainsi :

CA 2012 FRICHES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés	600,00 €	- €	535,03 €	- €
opération de l'exe	49 963,00 €	49 963,00 €	18 284,44 €	3 786,12 €
totaux	49 963,00 €	49 963,00 €	18 819,47 €	3 786,12 €
résultat de clôture	600,00 €		15 033,35 €	
		besoin de financement	15 033,35 €	
		excédent de financement		
		Besoin total de financement		15033,37

Considérant les résultats présentés ci-dessus, **le Conseil décide :**

- De reprendre le déficit de 600 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
- De reprendre le déficit de 15 033,35 € au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Compte de gestion 2012 – Budget général

Délibération n°37/2013

Le Président présente le compte de gestion 2012 du Trésorier pour le budget GENERAL au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2012 du budget GENERAL de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

Le Conseil de Communauté

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 **pour le budget GENERAL**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget GENERAL de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 **pour le budget GENERAL**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 **pour le budget GENERAL**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget GENERAL** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2012 pour le **budget GENERAL**

6. Compte de gestion 2012 – Budget AEP

Délibération n°38/2013

Le Président présente le compte de gestion 2012 du Trésorier pour le budget AEP au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2012 du budget AEP de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

Le Conseil de Communauté

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 **pour le budget AEP**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget AEP de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 **pour le budget AEP**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 **pour le budget AEP**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget AEP** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2012 **pour le budget AEP**

7. Compte de gestion 2012 – Budget STEP

Délibération n°39/2013

Le Président présente le compte de gestion 2012 du Trésorier pour le budget STEP au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2012 du budget STEP de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

Le Conseil de Communauté

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 **pour le budget STEP**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget STEP de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 **pour le budget STEP**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 **pour le budget STEP**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget STEP** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2012 pour le **budget STEP**

8. Compte de gestion 2012 – Budget FRICHES INDUSTRIELLES

Délibération n°40/2013

Le Président présente le compte de gestion 2012 du Trésorier pour le budget FRICHES au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2012 du budget FRICHES de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

Le Conseil de Communauté

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 **pour le budget FRICHES**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget FRICHES de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 **pour le budget FRICHES**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 **pour le budget FRICHES**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget FRICHES** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2012 pour le **budget FRICHES**

9. Vote des taux d'imposition 2013

Délibération n°41/2013

Il est proposé les recettes prévisionnelles suivantes : 1 413 000.00 €.

Les taux d'imposition applicables pour la fiscalité locale de la Communauté de Communes Les 2 Chênes n'augmentent pas.

Les taux de référence indiqués sur l'état 1259 seront reconduits pour 2013 à l'identique des taux de référence de 2012.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **DECIDE** que les taux de référence indiqués sur l'état 1259 seront reconduits pour 2013 à l'identique des taux de référence de 2012.

10. Les subventions aux associations

Délibération n°42/2013

Le Président soumet au vote des délégués du Conseil de Communauté les subventions aux associations pour l'exercice 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Associations	BP 2013 proposés au vote
Ass. Parents d'élèves st Georges (6,5 €/élèves)	975 € (+ 560 € pour la sortie VIDA, déjà délibéré)
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Ass. Parents d'élèves Charmes (6,5 €/élèves)	1 475.5 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Ass. Parents d'élèves école priv. (6,5 €/élèves)	747.5 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
COS du personnel de la CdC	3 700 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
FOOT FC Eyrieux Embroye (20€/adhérent CdC)	3 520 € (+ 600 € pour la sortie à Lyon, déjà délibéré)
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Hand ball ASCSG (20€/adhérent CdC)	1 580 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Tennis Club (20€/adhérent CdC)	2 360 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2013 du budget général, comme suit par chapitre :

Budget Primitif Général	2013
 voté par chapitre	

Section de Fonctionnement

DEPENSES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	357 530.00 €
012	Charges de personnel	797 900.00 €
014	Atténuation de produits	8 600.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
023	Virement sect° investissement	431 552.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	26 788.00 €
65	Autres charges de gestion courante	492 300.00 €
66	Charges financières	100 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
TOTAL DEPENSES de FCT		2 216 170.00 €

RECETTES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	207 393.00 €
013	Atténuation de charges	80 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 077.00 €
70	Produits de services	99 700.00 €
73	Impôts & taxes	1 413 000.00 €
74	Dotations & participations	271 000.00 €
75	Autres pdts gestion courante	9 000.00 €
77	produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL RECETTES de FCT		2 216 170.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Déficit reporté	0.00 €
040	Amortissements des subvent°	136 077.00 €
13	Subv. D'investissement reçues	0.00 €
16	Remboursement capital emprunts	171 000.00 €
204	Subvention d'équipement versées	1 600.00 €
20	Immobilis incorporelles (études, honoraires)	6 000.00 €
21	Immobilis corporelles (matériel/mobilier)	19 325.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	292 397.00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		626 399.00 €

RECETTES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	113 659.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	431 552.00 €
040	opérations d'ordre (amortissement/matériel-mobilier)	26 788.00 €
10	dotation, fonds divers et réserves (FCTVA+affectat°	38 400.00 €
13	Subvent° d'investissement reçues	16 000.00 €
16	Emprunts	0.00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		626 399.00 €

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 du Budget Général de la Communauté de Communes Les 2 Chênes,
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

12. Autorisation de réaliser l'emprunt au budget AEP

Délibération n°44/2013

Afin d'équilibrer la section Investissement du Budget AEP 2013, et en fonction de la réalisation des travaux prévus, un emprunt à hauteur de 96 065 € devra être contracté.

Aussi, le Président propose au Conseil de l'autoriser à négocier et signer l'emprunt aux meilleures conditions du marché.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **Donne MANDAT** au Président pour négocier l'emprunt aux meilleures conditions du marché pour un montant maximum à emprunter de 96 065 €
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat relatif à cet emprunt
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et tout acte relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

13. Budget primitif 2013 – Budget AEP

Délibération n°45/2013

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2013 AEP, comme suit par chapitre :

Budget Primitif A E P	2013
voté par chapitre	

Section de Fonctionnement

DEPENSES FONCT.

Chap.	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	4 000.00 €
012	Charges de personnel	4 400.00 €
023	Virement sect° investissement	20 419.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	79 808.00 €
66	Charges financières	20 000.00 €
TOTAL DEPENSES de FCT		128 627.00 €

RECETTES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	20 244.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 383.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	85 000.00 €
TOTAL RECETTES de FCT		128 627.00 €

Section d'Investissement**DEPENSES INV.**

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Déficit reporté	0.00 €
040	Amortissements des subvent°	23 383.00 €
16	Remboursement capital emprunts	49 000.00 €
20	Immobilis incorporelles (études, honoraires)	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	106 000.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	325 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	72 000.00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		585 383.00 €

RECETTES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	104 387.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	20 419.00 €
040	opérations d'ordre (amortiss/matériel-mobilier)	79 808.00 €
10	dotation, fonds divers et réserves (FCTVA+affectat° résultat)	0.00 €
13	Subvent° d'investissement reçues	167 100.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 065.00 €
041	Opérations Patrimoniales	72 000.00 €
27	Autres immobilisat° financières	45 604.00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		585 383.00 €

Le Conseil de communauté**Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 du Budget AEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2013 STEP, comme suit par chapitre :

Budget Primitif S T E P 2013
voté par chapitre

Section de Fonctionnement

DEPENSES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	11 500.00 €
012	Charges de personnel	37 000.00 €
022	Dépenses imprévues	3 000.00 €
023	Virement sect° investissement	84 916.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	49 282.00 €
66	Charges financières	7 600.00 €
TOTAL DEPENSES de FCT		193 298.00 €

RECETTES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	122 932.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 466.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	11 900.00 €
77	Produits exceptionnels	23 000.00 €
TOTAL RECETTES de FCT		193 298.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécut° de la sect° d'investissement reporté	7 374.00 €
040	Amortissements des subvent°	35 466.00 €
16	Remboursement capital emprunts	25 000.00 €
20	Immobilis incorporelles (études, honoraires)	10 000.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	153 500.00 €
041	Opérations patrimoniales	19 252.00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		250 592.00 €

RECETTES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécut° de la sect° d'investissement reporté	0.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	84 916.00 €
040	opérations d'ordre (amortiss/matériel-mobilier)	49 282.00 €
041	Opérations patrimoniales	19 252.00 €
131	Subventions d'investissement	77 890.00 €
27	Autres immobilisations financières	19 252.00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		250 592.00 €

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 du Budget STEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

15. Budget primitif 2013 – BUDGET FRICHES INDUSTRIELLES Délibération n°47/2013

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2013 FRICHES INDUSTRIELLES, comme suit par chapitre :

Budget Primitif FRICHES 2013 voté par chapitre

Section de Fonctionnement

DEPENSES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	600.00 €
011	Charges à caractère général	204 806.00 €
023	Virement sect° investissement	83 783.00 €
042	Opération ordre (annulation du stock à fin 2012)	428 749.00 €
66	Charges financières	18 000.00 €
TOTAL DEPENSES de FCT		735 938.00 €

RECETTES FONCT.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
042	Opérations d'ordre (valeur du stock final)	332 046.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	403 892.00 €
TOTAL RECETTES de FCT		735 938.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécut° de la sect° d'investissement reporté	15 035.00 €
040	Opérations d'ordre (valeur du stock final)	332 046.00 €
16	Remboursement capital emprunts	169 757.00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		516 838.00 €

RECETTES INV.

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
021	virement de la section de fonctionnement	83 783.00 €
040	opérations d'ordre (annulation du stock fin 2012)	428 749.00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 306.00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		516 838.00 €

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 du Budget FRICHES de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 19h30.

Le Président
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC